

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Du lundi 16 décembre 2019 à 18 h 30

Les Membres du Comité Syndical :

Présents :

Sylvaine CHRISTIN, Richard DESCHAMPS-BERGER, Mandy DURET, Gilles PETIT, Jean-Paul RATEL, Lionel MURAZ et Véronique BENOIT

Excusée :

Clotilde DOUCHEMENT

Absente :

Marie-Claude VEYRET

Secrétaire de séance : Véronique BENOIT a été nommée.

La Présidente propose tout d'abord d'ajouter deux points à l'ordre du jour, nécessitant une délibération : Proposition de règlement des factures périscolaires par voie dématérialisée (PAY-FIP) et une demande de dérogation pour scolarisation d'un enfant sur une autre commune.

- A l'unanimité, les membres du Conseil Syndical acceptent le rajout de ces deux points à l'ordre du jour de la réunion.

Il est proposé d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 29 octobre 2019.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

La Présidente informe le Comité Syndical du déménagement de Madame Delphine RICHARD de Planaise vers Vimines son nouveau lieu de résidence. Suite à sa démission du conseil municipal de Planaise, elle nous fait part également le 7 novembre 2019, de sa démission du Comité Syndical au sein du SIVU Scolaire. La Présidente la remercie pour son implication et son dévouement pendant ces cinq années passées au sein du Syndicat intercommunal.

❖ Autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2020

Il est rappelé qu'afin de faciliter le mandatement des dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2020, et de faire face aux dépenses urgentes ou engagées avant le vote du budget primitif de 2020, il serait souhaitable d'autoriser la Présidente à payer les factures d'investissement qui pourraient arriver en début d'année prochaine, et dans la limite de 25 % du montant voté au budget 2019.

- Le Comité syndical, après avoir délibéré, autorise la Présidente à liquider et à mandater les factures d'investissement, sur le premier trimestre 2020 et dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2019.

❖ **Proposition de versement d'une indemnité de conseil allouée au Receveur**

Chaque année, notre Trésorier Principal sollicite l'ensemble des collectivités placées sous son autorité, afin de percevoir une indemnité dite « de conseil ».

Celle-ci est calculée par rapport à la moyenne annuelle du montant des dépenses des 3 derniers exercices. Madame VALLET, notre Trésorière, nous a transmis un décompte de l'indemnité de conseil correspondant à l'exercice 2019. Celui-ci s'élève à 301.56 € brut soit 272.83 € net.

La Présidente demande aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur :

- le versement de l'indemnité
- le montant de l'indemnité

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

- DECIDE le versement de l'indemnité ;
- FIXE le montant de l'indemnité à 150.78 euros brut, soit 50 % du décompte présenté par Mme VALLET, Receveur ;

DIT que cette décision sera révisée chaque année.

❖ **Validation de l'organisation scolaire pour la rentrée de septembre 2020**

L'organisation scolaire actuelle a été validée, par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Savoie, pour une durée de trois ans maximum, comme le prévoit, l'article D521-12 du code de l'éducation, soit jusqu'au 31 août 2020. Cette dernière nous demande donc de nous prononcer, avant le 14 février prochain, sur l'organisation scolaire de la rentrée de septembre 2020. Il est proposé au Comité Syndical de conserver les horaires scolaires actuels, soit : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

- Le maintien de ces horaires ne soulevant aucune observation, les membres du Conseil Syndical acceptent à l'unanimité de conserver ces horaires scolaires. Néanmoins, cette organisation scolaire sera portée à l'ordre du jour et soumise au vote du prochain conseil d'école prévu en mars prochain.

❖ **Proposition et validation du projet de déplacement des containers poubelles à l'extérieur**

La Présidente rappelle au Comité Syndical, que lors d'une précédente réunion, il a été évoqué, d'installer à l'extérieur des bâtiments de l'école les containers poubelles, pour des raisons sanitaires et d'hygiène

Une Demande Préalable a été déposée en Mairie de Planaise. Projet validé de suite, car il n'est pas soumis à autorisation au titre du code de l'urbanisme. Suite à une visite des élus sur terrain, il

est précisé qu'il serait judicieux de stocker au plus près de la route ces containers poubelles, prêts à l'enlèvement par les éboueurs. Au vu du montant des devis, la présidente propose également le stockage des containers au plus près des bâtiments, afin d'éviter les frais de décaissement du sol. La Présidente présente au Comité Syndical, deux devis pour la réalisation de ces travaux :

- L'entreprise BENJAMIN PAYSAGES, pour un montant de 5 467.00 € TTC.
 - L'entreprise D'AMBROSIO Adrien, pour un montant de 4 284.00 € T.T.C.
- Le Comité syndical, après avoir délibéré, valide le projet au plus près de la route, et décide à l'unanimité, de charger l'entreprise Adrien D'AMBROSIO, entreprise de maçonnerie sur la commune de Coise, pour réaliser l'ensemble du projet et autorise La Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires.

❖ **Proposition de règlement des factures périscolaires par voie dématérialisée : PAYFIP**

Il est rappelé au Comité Syndical, qu'actuellement les factures périscolaires sont réglées par les familles soit par chèque, soit par virement, auprès de La Trésorerie.

La Présidente précise que l'article 75 de la loi de finances a décidé la généralisation d'une offre de paiement en ligne, mise à disposition des usagers par les entités publiques pour leurs recettes encaissables au titre des ventes de produits ou prestations de services.

La DGFIP propose donc aux usagers particuliers, via un site dédié mis à notre disposition une offre unique de paiement en ligne PAY-FIP, permettant des encaissements par carte bancaire ou par prélèvement occasionnel. PAY-FIP permet aussi l'automatisation complète de la procédure d'encaissement depuis l'émission de la facture ou du titre de recettes jusqu'à la prise en compte de l'opération de paiement dans la comptabilité, favorisant ainsi la gestion du recouvrement des créances locales.

Pour ce faire, il convient de compléter un formulaire d'adhésion au service proposé et de signer une convention d'adhésion auprès de la DGFIP.

Après demande de renseignements prise auprès d'AGATE, notre prestataire informatique, il serait nécessaire de modifier les paramètres des logiciels actuels, et la modification peut- être réalisée en cours d'année scolaire.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, la mise en place de ce service aux familles et autorise la Présidente à signer la convention d'adhésion au service PAY-FIP et à réaliser toutes les démarches nécessaires.

❖ **Dérogation pour scolarisation d'un enfant sur une autre commune**

La Présidente informe le Comité Syndical, qu'une nouvelle famille va emménager sur la commune de La Chavanne fin janvier 2020. Elle souhaiterait scolariser son enfant à l'école de la Chapelle Blanche/Villaroux et nous sollicite pour une dérogation de scolarité. Il nous est demandé par l'école d'accueil, une participation financière pour frais de scolarité d'un montant de 2405 € au titre du fonctionnement, plus une participation financière non connue à ce jour, aux frais d'investissement.

- Après avoir délibéré, les membres du Comité Syndical ne s'opposent pas à cette demande, mais valident à l'unanimité qu'aucun engagement financier ne sera versé au SIVU Scolaire la Chapelle Blanche/Villaroux, au titre de la prise en charge scolaire de cet enfant, et laisse le soin au SIVU Scolaire la Chapelle Blanche/Villaroux de se prononcer sur la scolarisation de cet enfant dans leur école.

❖ **Questions et informations diverses**

- La réfection en peinture des 2 salles de classe de maternelle a été validée lors de la précédente réunion. A ce jour, Le SIVU est dans l'attente du devis des Peintres du Gelon et les travaux pourraient avoir lieu aux vacances de février.
- Le SIVU a procédé au versement d'une partie de la subvention à l'association des Petits de Planaise, soit 1500 €. Pour rappel, le montant total de la subvention s'élève habituellement à 3 600 €. Le solde sera versé sur demande et si besoin.
- La livraison du nouveau photocopieur de l'école a eu lieu pendant les vacances de La Toussaint.
- La Présidente présente un devis de MANUTAN collectivités pour l'installation d'une table/banc à implanter dans la cour de l'école. Suite à la présentation de plusieurs modèles, le Comité Syndical opte pour une table octogonale.
- Un sondage a été réalisé auprès des 100 familles de l'école, suite à la demande des parents délégués élus au conseil d'école, pour la mise en place d'une garderie pendant la pause méridienne. Ce service proposé, permettrait aux familles de récupérer leur enfant plutôt que de les inscrire à la cantine. La Présidente présente les résultats de cette enquête, à savoir :
 - o 52 familles ont répondu au questionnaire
 - o 26 familles seraient intéressées occasionnellement, exceptionnellement ou rarement
 - o 24 familles ne sont pas intéressées
 - o 2 familles seraient intéressées régulièrement

Au vu des résultats de l'enquête, le Comité Syndical décide à l'unanimité de ne pas apporter de suite à la mise en place de cette demande.

- Incident de livraison de fuel : le dossier est toujours en cours, à ce jour. Suite au PV d'expertise, la responsabilité de CHARVET LA MURE BIANCO est totalement engagée, et le désigne responsable du sinistre. Après une mise en demeure restée sans réponse et effectuée par notre assureur, pour nous verser la somme de 1572 €, le Syndicat Intercommunal Scolaire va procéder à l'émission d'un titre de recettes du montant correspondant.
- Des erreurs de facturation ont eu lieu sur les factures téléphoniques d'ORANGE. Une réclamation a été faite, et une régularisation est en cours
- Une animation KAPPLA aura lieu à l'école le jeudi 19 décembre et la venue du Père Noël est prévue pour le vendredi 20 décembre 2019. Un cadeau d'une valeur d'environ 30 €uros sera remis comme chaque année, à chaque classe de l'école, ainsi que pour la garderie.
- Le SIVU a été remercié par l'APEI pour sa participation à l'opération brioches. Le chiffre d'affaire de cette opération est en hausse de 20.59 % par rapport à 2018.
- L'école a été fermée le 5 décembre dernier, en raison de la grève de l'ensemble des enseignants et d'une grande partie du personnel du SIVU.

- Un nouvel incident a eu lieu avec le chauffeur de bus qui s'en est pris verbalement aux enseignants, suite aux stationnements des véhicules des familles sur l'emplacement réservé au bus.
- La parole est donnée à Véronique BENOIT, afin de présenter un résumé de la rencontre avec l'IA qui a eu lieu à Montmélian, le 3 décembre dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Vu par nous, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 20 décembre 2019 à la porte du Secrétariat du Syndicat Intercommunal, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A PLANAISE, le 20 décembre 2019

La Présidente,
Sylvaine CHRISTIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
LA CHAVANNE – PLANAISE
36, Route des Îles
73800 - PLANAISE

